

ARGENTA LIFE ACTIONS BELGES (« ACTBEL »)
(FONDS INTERNE COLLECTIF EN EURO)

<u>1. ORGANISATION DE LA SOCIETE</u>	3
<u>2. OBJECTIF, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROFIL DE RISQUE</u>	4
2.1. Disposition générale de la politique d'investissement	4
2.2. Techniques et instruments financiers	4
2.3. Profil de risque du fonds	4
2.4. Profil de risque des investisseurs	4
2.5. Politique d'investissement	4
2.6. Performance historique	5
2.7. Benchmarks	5
2.8. Comptabilité	5
2.9. Durée illimitée du fonds	6
2.10. Autres règles de fonctionnement	6

1. ORGANISATION DE LA SOCIETE

SIEGE SOCIAL

Argenta Life Luxembourg S.A.
Boulevard du Prince Henri 27
L-1724 Luxembourg

REVISEUR D'ENTREPRISE

Deloitte S.A.
Rue de Neudorf 560
L-2220 Luxembourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur Johan Heller
Heikantsestraat 48
NL – 4841 Eh Prinsenbeek

Administrateurs

Monsieur Stefan Duchateau
Steenhovenstraat 53
B-3530 Houthalen-Helchteren

Cristal Investment S.à.R.L.
Rue des Prés 40
L-5316 Contern

GESTIONNAIRE

Argenta Life Luxembourg S.A.

2. OBJECTIF, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROFIL DE RISQUE

2.1. Disposition générale de la politique d'investissement

L'objectif principal du fonds interne collectif Argenta Life Actions Belges (« ACTBEL ») est de procurer un rendement global aussi élevé que possible, grâce à des investissements dans une sélection de valeurs mobilières et d'autres instruments financiers tels que définis ci-après.

Les placements doivent être constitués exclusivement de :

- OPCVM et Fonds Monétaires en Euro conformes à la Directive 85/611/CEE
- Comptes à vue, à préavis ou à terme en Euro avec une limite de 20% de l'actif du fonds.

2.2. Techniques et instruments financiers

En vue d'une gestion prudente, le fonds interne sera constitué essentiellement de parts dans la Sicav Argenta Fund Actions Belges et de comptes à vue et à terme. Le fonds interne s'oriente donc principalement vers le secteur géographique belge et investira principalement, en ce qui concerne les actions, dans des actions faisant partie de l'indice Bel20 par le biais du Sicav Argenta-Fund Actions Belges.

2.3. Profil de risque du fonds

Pour les circa 95% Argenta Fund Actions Belges, le risque associé à des investissements en actions est important en raison de la dépendance par rapport à des facteurs difficilement prévisibles. Ces facteurs incluent notamment une baisse soudaine ou prolongée des marchés financiers suite à des événements économiques, politiques ou sociaux ou des difficultés financières que peut connaître une société en particulier.

2.4. Profil de risque des investisseurs

Le fonds interne et les produits investis dans ce fonds s'adressent aux investisseurs souhaitant bénéficier de l'évolution des indices de référence sur le moyen/long terme. La durée recommandée est de 9 ans.

2.5. Politique d'investissement

- Circa 95% de l'actif du fonds interne sera investi dans l'Argenta Fund Actions Belges, une Sicav de droit luxembourgeois, qui a pour but de suivre au plus près l'indice Bel 20. A cette fin, le compartiment investit dans les actions qui composent l'indice Bel 20.

Dans le but de réaliser son objectif, la Sicav pourra également utiliser des instruments financiers dérivés traités sur des marchés organisés. Ces instruments dérivés auront comme sous-jacent l'indice de référence du Bel20 ou des actions qui composent cet indice. A titre accessoire, la Sicav pourra détenir des liquidités.

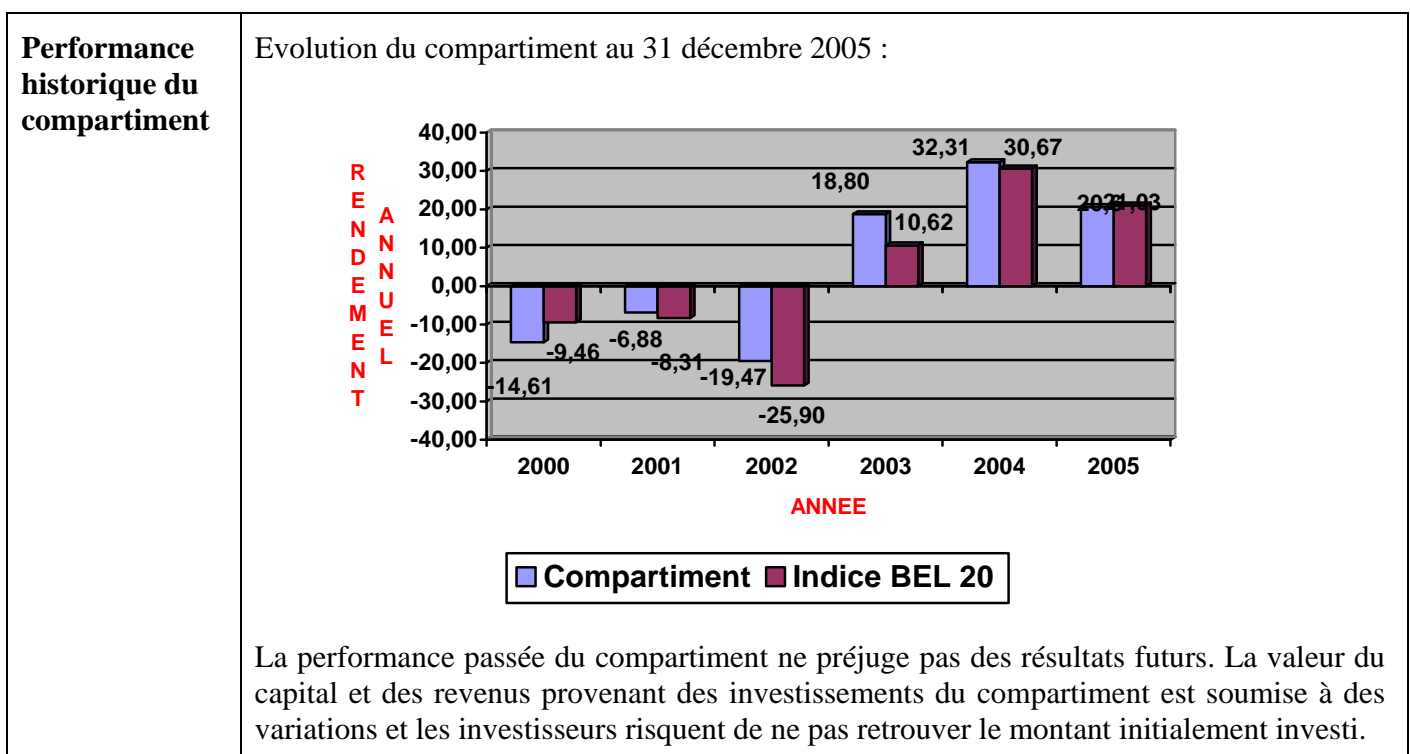
- Accessoirement, le fonds interne pourra détenir des liquidités (comptes à vue et/ou à terme et/ou à préavis).

- Le fonds interne s'interdit d'investir dans des fonds alternatifs.

2.6. Performance historique

Veillez trouver ci-joint la performance des six dernières années de l'actif sous-jacent, c'est-à-dire l'Argenta Fund Actions Belges.

Argenta Fund Actions Belges



2.7. Benchmark

Nous utilisons comme benchmark l'indice BEL 20 de la manière suivante :

Bench = 95% [BEL20]

2.8. Comptabilité

La comptabilité du fonds interne collectif Argenta Life ACTBEL est tenue par Argenta Life Luxembourg S.A. au siège social 27, boulevard du Prince Henri 27- L-1724 Luxembourg.

Le prospectus d'Argenta Fund Actions Belges est également disponible pour la clientèle au siège de la société.

2.9. Durée illimitée du fonds

Le fonds interne Argenta Life ACTBEL sera ouvert le 18/04/2006 et aura une durée illimitée.

2.10. Autres règles de fonctionnement

Le fonds interne collectif tient une comptabilité séparée et ces données sont tenues à la disposition des preneurs d'assurance qui en feraient la demande.

Ce fonds interne répond aux conditions du point 5 de la lettre circulaire modifiée 01/8 (version coordonnée au 1^{er} août 2004) et l'investissement des actifs du fonds est conforme aux règles de dispersion et de diversification de l'annexe I de cette lettre circulaire.

La « notice d'information 1 » fait partie intégrante des documents d'information et des conditions générales de ce produit.

Frank LOMMELEN
Directeur adjoint

Hugo BETTENS
Directeur agréé